Le gazouillis de la plaine

Bulletin de Juin 2025

Edito du Maire

Madame, Monsieur,
Chères Argensonnaises, Chers Argensonnais,

Nous venons de rentrer dans la dernière année du mandat que vous nous avez confié en mars 2020, en pleine crise de la COVID. Ce mandat émaillé de diverses crises est certainement le plus compliqué que les élus ont eu à affronter depuis des décennies.
Et néanmoins, je continue de penser que le mandat municipal est le plus intéressant de tous, parfois difficile mais tellement riche de satisfactions et de belles rencontres.
Au début de ce mandat, nous élus, considérions, comme un certain nombre d'entre vous, que la vie dans notre commune manquait parfois d'animations et notamment que l'extraordinaire écrin de verdure que représente le parc de Prissé était l'outil idéal pour opérer cette mutation, pour rapprocher les habitants des communes fondatrices et pour conforter le bien vivre ensemble qui ne peut que nous enrichir mutuellement.
Sans remettre en cause ce que nos prédécesseurs ont réalisé, sachant que rien n'est inéluctable, conscients que le changement n'est pas toujours simple à (faire) accepter, nous étions déterminés à changer la situation.
Tout n'est pas parfait aujourd'hui, évidemment. Le chemin est encore long. Mais je crois que nous pouvons collectivement – habitants, services municipaux, associations, élus… – être fiers d'avoir réussi à renverser quelque peu le cours des choses.
Ainsi le 29 juin prochain, notre commune accueillera la journée de clôture du Festival de la 5ème saison. C'est un immense honneur ! Et c'est bien la reconnaissance du savoir-faire et du travail des bénévoles, des associations et des élus qui permet à notre commune d'avoir été retenue pour ce temps fort de la saison culturelle de l'agglomération niortaise.
Les animations vont ensuite se succéder tout au long de l'été, les marchés gourmands des 5 juillet et 13 septembre (avec respectivement une séance de cinéma de plein air et une animation musicale), la fête communale le 13 juillet mais aussi le vide-greniers les 27 et 28 juillet, le feu d'artifice le 15 août et beaucoup d'autres événements portés par nos dynamiques associations communales.

J'espère que vous serez toujours aussi nombreux à participer à ces moments de partage. Votre été n'en sera que plus agréable !

Si nous pouvons nous satisfaire d'être dans une commune où il fait bon vivre, nous le devons en partie à des élus visionnaires qui ont longtemps dirigé notre collectivité. Je pense évidemment à André Pouilloux qui nous a quitté il y a quelques mois.
André POUILLOUX fut un maire bâtisseur, ce qui nous vaut aujourd'hui d'avoir traversé plus facilement que d'autres, les crises qui se sont succédé. Nous lui rendons hommage dans ce bulletin.

Je vous souhaite un bel été, de simples moments de bonheur et de convivialité en famille, entre amis ou entre voisins.

Fidèlement votre,
Jean-François SALANON

Dans ce numéro

1	Edito du Maire
2-3	Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes
4-7	Budget 2025
7	Inscription sur le registre des personnes vulnérables
8-9	Hommages
10-11	Centre Communal d'Action Sociale de Plaine d'Argenson
12	L'inauguration de l'itinéraire cyclable
13-14	Festival de la 5ème saison
15-16	Bibliobus
17-19	Suivi Créateur de Forêt
20	Dates à retenir

Directeur de publication : J-F. Salanon
Mail : legazouillisdelaplaine@gmail.com
Raynaud Imprimeurs
79160 Coulonges sur l'Autize
ISSN : 2801-4898
PEFC 10-31-1336

Le Conseil Municipal des Jeunes

Dans le bulletin municipal de janvier dernier, vous aviez découvert le nouveau conseil municipal des jeunes (CMJ) composés de Lison, Irina, Maëlle, Hugo, Lucas, Arthur, Alban et Maxence.

Le 11 janvier 2025, le CMJ s'est réuni pour élire le maire jeune et l'adjointe jeune, en la personne respectivement de Maxence et Irina.

Depuis, nos jeunes élus se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler et préparer les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

Certains de ses projets ont déjà vu le jour (journée intergénérationnelle, participation aux cérémonies commémoratives, matinée ramassage des déchets), d'autres sont à venir à plus ou moins long terme (conférence-débat sur les prédateurs marins, randonnées pédestres et cyclables, voyage à Paris…).

Ainsi, le mercredi 26 mars dernier, les conseillers municipaux jeunes sont venus à la rencontre des aînés de la commune, les bras chargés de gâteaux faits maison. Un joyeux moment de partage apprécié de tous.

Quand les enfants réparent les bêtises des adultes !

Le samedi 24 mai 2025, les conseillers municipaux jeunes avaient convié tous leurs camarades (et leurs parents) de l'école Charles Rossignol pour une matinée de ramassage des déchets sur les bords de nos routes.
Plusieurs dizaines de kilos de déchets ont été récupérés.

Projet phare du Conseil municipal des jeunes, l'organisation d'une conférence-débat avec Mathilde CHEVALLAY, Docteure en biologie marine, lauréate du prestigieux prix Jeunes talents L'OREAL-UNESCO 2024.
Le thème de cette conférence, choisi par les enfants et Mathilde, est : « Chasser dans les profondeurs de l'océan Austral - A la découverte des prédateurs de l'extrême ».
Préalablement, Mathilde CHEVALLAY est venue à la rencontre de tous les élèves de notre école. Le 22 mai, tous les élèves ont participé à des ateliers pédagogiques. Les petits comme les grands ont découvert des animaux incroyables, des vidéos sous-marines, et plein d'informations scientifiques passionnantes.
Ils ont fait preuve d'une grande curiosité et partagé pleinement la passion de Mathilde. Pour tous, ce fut une journée inoubliable !

Pour cette conférence qui a eu lieu le 17 juin 2025 à Prissé, nos jeunes conseillers municipaux ont candidaté au concours du meilleur projet de conseil municipal des jeunes organisé par l'Association des Maires des Deux-Sèvres.

Budget 2025

COMMUNE DE PLAINE-D'ARGENSON
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de la commission budget et travaux réunie le 01 avril 2025. Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre

- Des impôts locaux : maintien des taux depuis la création de la commune nouvelle,
- Des prestations fournies à la population (cantine, garderie,)
- Des revenus des immeubles : location de 33 logements communaux et location de nos différentes salles des fêtes : 3 sur la commune de Prissé-Charrière et 1 sur la commune déléguée de Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne
- Aux dotations versées par l'Etat,
- À diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 502 486,72 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les salaires représentent 358 787,00 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.
Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 224 482,72 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	600 885,72	Excédent brut reporté	280 811,72
Dépenses de personnel	358 787,00	Recettes des services	71 800,00
Autres dépenses de gestion courante	241 730,00	Impôts et taxes	582 106,00
Dépenses financières	15 240,00	Dotations et participations	308 269,00
Dépenses exceptionnelles	1 200,00	Autres recettes de gestion courante	197 500,00
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	0,00
FPIC	3 000,00		
Dotations provisions	4 000,00	Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	1 224 842,72	Autres recettes (IJ)	2 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00	Total recettes réelles	1 442 486,72
Virement à la section d'investissement	277 644,00	Produits (écritures d'ordre entre sections	60 000,00
Total général	1 502 486,72	Total général	1 502 486,72

c) La fiscalité

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2025. Les taux communaux restent faibles par rapport aux commune voisines et aux communes du département. Le maintien des taux est dû à la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.20 %
- Taxe foncière sur le bâti : 32.31 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.55 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 307 208 €

d) Les dotations et participations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 308 269 € soit une légère hausse par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie, travaux de rénovation énergétique…).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	163 358,55	Virement de la section de fonctionnement	277 644,00
Remboursement d'emprunts	52 661,00	FCTVA	30 000,00
Cautions (remboursement)	3 000,00	Caution (perception)	3 000,00
Travaux de bâtiments (logements communaux, école, étude travaux restauration Eglise de Saint Etienne)	352 913,20	Mise en réserves	231 153,58
Travaux de voirie	80 153,78	Subventions	254 535,25
Aménagement extérieur et des bourgs	13 800,00		
Autres dépenses(acquisitions)	35 928,70		
Cheminement doux (Itinéraire cyclable Prissé)	45 617,60	Produits de cessions d'immobilisation	11 100,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	60 000,00		
Total général	807 432,83	Total général	807 432,83

Les logements communaux les plus vétustes sont rénovés en régie par les agents communaux, au départ des locataires, permettant ainsi à leurs successeurs de bénéficier de logements moins énergivores et remis au goût du jour.

Même si la commune souhaite maintenir son niveau d'investissement elle reste très vigilante quant aux dépenses investies, compte-tenu du contexte économique général.
Ainsi le conseil a choisi de privilégier certains travaux, en particulier les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, les travaux visant à maintenir le patrimoine historique communal (études pré opérationnelles aux travaux de restauration de l'église Saint-Etienne, restauration d'une œuvre d'art picturale classée) mais aussi des travaux d'entretien des voiries communales avec notamment la création d'un cheminement doux permettant de relier l'école au bourg de Prissé.

Par prudence, la commune n'a pas budgétisé de recettes en dehors de celles qui sont quasi certaines.

Enfin, la commune continue d'investir dans des matériels techniques et d'équipement permettant de faciliter le travail de ses agents et le confort des usagers utilisant nos équipements publics.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 502 486,72 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 807 432,83 €

c) Etat de la dette :

Cinq emprunts contractés restent à rembourser :
Deux pour la Commune de Prissé-la-Charrière pour les travaux au restaurant scolaire et l'aménagement du village de la Fricaudière.
Un pour l'ancienne commune déléguée de Belleville pour la restauration du Four à Pain et l'acquisition d'une parcelle. Cet emprunt avait été renégocié.
Deux pour l'ancienne commune déléguée de Saint Etienne la Cigogne.

Montant du capital restant dû au 01/01/2025 : 546 176,68 €
Montant des intérêts restant dû au 01/01/2025 : 93 599,97 €

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Selon l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin…), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles notamment en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.
A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande.
La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif.

Les modalités de ce recensement assignent au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité,
- Collecter les demandes d'inscription,
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif,
- Communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

L'exécution du Plan Communal de Sauvegarde repose sur la qualité du registre des personnes vulnérables qui permet de protéger les personnes les plus fragiles et de réduire les impacts sur leur état de santé.

Compte-tenu de l'augmentation inévitable des situations à risque dans les années à venir (canicule, tempêtes, inondations, feux de forêts, pollution atmosphérique, sécheresse…etc…), il est important que les personnes en situation de vulnérabilité, quel que soient leur situation et leur âge, soient identifiées par les services communaux pour bénéficier prioritairement de l'intervention des services sanitaires et sociaux et/ou des services de secours d'urgence.

Vous pouvez retirer le formulaire d'inscription sur le registre des personnes vulnérables auprès du secrétariat de mairie ou le télécharger sur https://www.plainedargenson.fr/ (rubrique Vie quotidienne / CCAS).

Hommages

Conseiller municipal de La Charrière de mars 1959 à mars 1971
Maire de La Charrière puis de Prissé-la-Charrière de mars 1971 à mars 2008.

Le 1er février 2025, André POUILLOUX nous a quitté. Celui qui a été élu pendant près d'un demi-siècle méritait de toute évidence que nous lui rendions hommage pour son engagement envers la commune et ses concitoyens.

Enfant de la commune, André POUILLOUX est né le 29 juillet 1932. Il a eu une enfance heureuse entouré de ses parents et grands-parents.
Il a fréquenté l'école communale de La Charrière jusqu'à ses 14 ans avant d'apprendre auprès de son père, le métier d'agriculteur.

Viendront ensuite le service militaire et l'Algérie, période qu'il était peu enclin à évoquer.

Le 21 septembre 1957, il épouse Claudette avec qui il aura une fille, Claude puis deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

Durant douze années, auprès de Monsieur André AUTIN alors maire, André POUILLOUX a été un élu assidu, ne manquant aucun conseil municipal et assurant le plus souvent le secrétariat de séance.

C'est donc assez naturellement qu'il devint maire en 1971 pour le rester sans discontinuer jusqu'en 2008.

André POUILLOUX a été un maire visionnaire et bâtisseur.
Il a été un élu pragmatique, créatif et tenace, économe tout en étant ambitieux.

Nous lui devons la fusion des communes de Prissé et de La Charrière, le rachat de bâtiments inoccupés que les agents communaux transformeront au fil des années en logements communaux, l'agrandissement et l'aménagement du parc,

la création du lotissement des sablières, l'aménagement d'un second cimetière, l'agrandissement de l'école communale et tant d'autres choses.

Durant ces longues années, le parcours d'André POUILLOUX, émaillé de faits remarquables, suscitera l'étonnement autant que l'admiration.

André POUILLOUX a marqué à jamais l'histoire de notre commune.
Nous, élus actuels, savons parfaitement ce que nous lui devons et lui exprimons notre reconnaissance et notre profonde et éternelle gratitude.

Ce début d'année 2025 a vu également la disparition de François-Xavier BASTARD de CRISNAY, à l'âge de 87 ans.

Fondateur de la Fête des Plantes et du jardin du Domaine de Péré, devenue au fil des années, une référence dans le genre, attirant des exposants de la France entière mais aussi de nombreux pays étrangers, et des milliers de visiteurs. Péré attire chaque année les plus éminents spécialistes et les plus belles collections botaniques.

François-Xavier BASTARD de CRISNAY, c'était l'âme et le cœur de la Fête des Plantes et du jardin de Péré. Il a consacré son énergie et sa passion à faire de cet événement un rendez-vous unique pour tous les amoureux du jardin et de la nature.

Centre Communal d'Action Sociale de Plaine d'Argenson

Les aides facultatives

De nouveaux dispositifs d'aides facultatives sont proposées par le CCAS de Plaine-d'Argenson. Cela concerne le portage de repas à domicile et la location de dispositifs de téléassistance.

Par ailleurs, les conditions de ressources prises en compte pour l'attribution de ces aides ont été significativement réévaluées pour permettre un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le formulaire de demande d'aide facultative est à retirer auprès du secrétariat de mairie ou à télécharger sur https://www.plainedargenson.fr/ (rubrique Vie quotidienne / CCAS).

Type d'aide	Bénéficiaires	Modalités et conditions d'attribution	Montant de l'aide	Justificatifs à fournir
Aide pour l'équipement des apprentis (Vêtements de travail, outillages)	Apprenti(e)s ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sans condition de ressources**. Une seule aide attribuée pour toute la durée de l'apprentissage.	Montant des dépenses d'équipement dans la limite de 200 €.	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Contrat d'apprentissage ● Factures d'achats des équipements de travail ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis AM)	Personnes âgées de 14 à 25 ans, ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)** Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 100 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 200 € (QF < 900 €)	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture auto-école ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis B)			Montant des dépenses engagées dans la limite de 200 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 300 € (QF < 900 €)	
Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive (Coûts d'adhésion ou frais de licence sportive)	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)** Une seule aide attribuée par demandeur. Pas de condition d'âge.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 25 €	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Carte d'adhérent avec cachet administratif de l'association ou licence sportive pour l'année en cours. ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire

Aide pour l'apprentissage de la natation	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)** Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 50 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 100 € (QF < 900 €)	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Certificat de scolarité ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture centre aquatique ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour le portage de repas à domicile	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1100 €)**	Aide de 1 € par repas livré dans la limite de 300 € par an. (Aide versée à l'année échue)	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture repas ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour les abonnements aux dispositifs de téléassistance	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	**Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1100 €)**	Aide de 150 € par an, dans la limite du coût réel de l'abonnement. (Aide versée à l'année échue)	**Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs** ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture abonnement annuel ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire

Le QF (coefficient familial) est celui calculé par les organismes chargés de verser les aides financières à caractère familial ou social (CAF ou MSA) et doit être justifié par le demandeur par le biais d'une attestation délivrée par ces organismes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, auquel l'usager consent, destiné au versement d'une aide sociale. Les données collectées par le CCAS de la commune de Plaine-d'Argenson sont celles du présent formulaire. Le CCAS de la commune de Plaine-d'Argenson est le responsable du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux seuls personnels communaux habilités de la commune de Plaine-d'Argenson.
Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande.
Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), l'usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations le concernant. Pour exercice de ces droits, l'usager doit s'adresser au Président du CCAS, en justifiant de son identité, par voie postale à l'adresse suivante : CCAS de Plaine-d'Argenson – 1 Place de la Mairie – 79360 PLAINE-D'ARGENSON

L'inauguration de l'itinéraire cyclable

Mercredi 28 mai 2025 en fin de matinée, en présence de Monsieur Simon FETET, Préfet des Deux-Sèvres, de Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort, Président de Niort Agglo, de Madame Anne-Sophie GUICHET, Déléguée du Président de Niort Agglo pour le développement des mobilités douces et du Plan vélo, de nombreux maires et élus du territoire, le nouvel itinéraire cyclable reliant l'école Charles Rossignol au centre-bourg de Prissé-la-Charrière a été inauguré.

Il s'agit de la première réalisation concrète du programme "Territoires cyclables" 2024-2029, soutenu par l'État à hauteur de 9 M€, pour développer des infrastructures durables et sécurisées.

Cette liaison cyclable améliore le quotidien des Argensonnais(es) en facilitant les déplacements domicile-école-services, notamment pour les enfants et leurs familles.

Cet itinéraire en partie en site propre et en site partagé résulte d'un engagement fort de l'équipe municipale qui a souhaité au début de l'actuel mandat répondre à une demande des enseignants de l'école Charles Rossignol qui souhaitaient ardemment pouvoir pratiquer l'école hors les murs et plus précisément dans le parc de Prissé.

Le coût total du projet s'élève à 65 190 € TTC dont 27 162,50 € ont été pris en charge par l'État, 19 013,75 € par Niort Agglo et 19 013,75 € par la commune de Plaine-d'Argenson.

Une étape va prochainement suivre.
Elaboré sous le contrôle des services du Département des Deux-Sèvres, un aménagement de sécurité en prolongement de cet itinéraire cyclable permettra prochainement de sécuriser la traversée de la route départementale n°53 et d'assurer la jonction vers le parc de Prissé.

Festival de la 5ème saison

CLOTURE DU FESTIVAL

Dimanche 29 juin | Plaine d'Argenson – Parc de Prissé le Charrière
Buvette & Restauration

16h00
Ouverture du parc et début de l'événement
Afin de clôturer une 5ème Saison festive et culturelle, le Festival s'associe avec la commune de Plaine-d'Argenson pour vous proposer un après-midi familial et joyeux dans le parc de Prissé. Venez profiter de cet écrin de verdure, de spectacles merveilleux à ciel ouvert et de gourmandises proposés par différents foodtrucks et associations locales.

16h30 et 18h30
La piano manège
Cie Piano du Lac
Durée : 60 min
Tout public – jeune public
Manège musical à énergie parental
Un piano suspendu, des airs envoûtants et un carrousel de sons et de rêves. Perché à 4 mètres de haut, un pianiste fait tournoyer les mélodies et les passagers dans un manège poétique. Un voyage hors du temps, où la musique guide les âmes et fait danser les étoiles. Montez, laissez-vous bercer, et retrouvez la magie des manèges d'antan, entre ciel et terre.
6 à 7 enfants (3 à 7 ans) par tour de manège

17h30 : Mots d'accueil

17h45
Lemniscate
Cie Bivouac
Durée : 50 min
Tout public
Cirque acrobatique
Un univers en mouvement, un espace qui se transforme... Trois artistes explorent un monde en perpétuel déséquilibre, où le temps et l'espace se jouent des corps. Entre chutes, rebonds et suspensions, ils réinventent les lois de la gravité dans une performance hypnotique et vertigineuse. Un spectacle où chaque instant ouvre une nouvelle possibilité, un nouveau chemin à imaginer.

19h30
Le Bal Floc'h
Les Etablissements Floch
Durée : 120 min
Tout public
Bal musical théâtralisé
Un bal comme autrefois, mais follement moderne ! Ici, ça tourbillonne, ça chavire, ça chaloupe au son des musiques d'ici et d'ailleurs. Sous un décor de guinguette nomade, danseurs passionnés et musiciens enivrent la piste de leur énergie contagieuse. Valse, tango, mazurka ou forró... Peu importe le rythme, tant qu'on danse ! Un moment festif, où chacun trouve sa cadence et son bonheur.

Un espace de petites restaurations et des buvettes seront installées dans le parc de Prissé

DIM. 29 JUIN

CLÔTURE DU FESTIVAL

PLAINE D'ARGENSON
Parc de Prissé-la-Charrière

MANÈGE MUSICAL

À ÉNERGIE PARENTALE

LE PIANO MANÈGE

Cie Piano du Lac

16H30 | 18H30

CIRQUE ACROBATIQUE

LEMNISCATE

Cie Bivouac

17H45

la 5e saison
FESTIVAL HORS DU TEMPS !

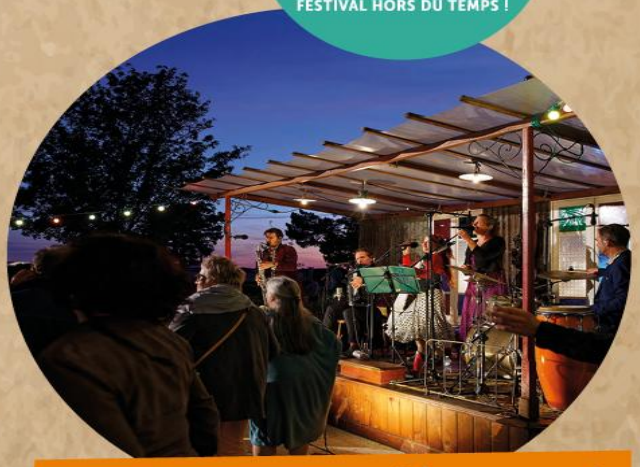

BAL MUSICAL THÉÂTRALISÉ

LE BAL FLOC'H

Les établissements Floch

19H30

GRATUIT

5esaison.niortagglo.fr

niortagglo
Agglomération du Niortais

mediatheques.niortagglo.fr
biblio-antenne.bibliobus@agglo-niort.fr
www.niortagglo.fr / Tél : 06 86 44 95 59

Biblio-
bus
niortagglo

Média-
thèques
niortagglo

Médiathèques
niortagglo

			Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi	1 Niort Cholette, mairie de quartier	9h30 à 11h30	1er et 29	12 et 26	9 et 23	7 et 21	4 et 18	2 et 16
	2 Niort St-Liguaire, place Constant Saboureau	15h30 à 17h30						
	8 Le Bourdet, parking école	9h30 à 11h30	8	5 et 19	2, 16 et 30	14 et 28	25	9 et 23
	9 St-Martin-de-Bernegoue, parking école	15h30 à 17h30						
Mercredi	3 Plaine d'Argenson, parking église de Prissé-la-Charrière	13h30 à 15h	2 et 30	13 et 27	10 et 24	8 et 22	5 et 19	3 et 17
	4 La Rochénard, parking EHPAD C. Arnaud	15h30 à 17h30						
	10 Niort Gavacherie, rue Pieter Bruegel	9h30 à 11h30	9	6 et 20	3 et 17	1, 15 et 29	12 et 26	10 et 24
	11 Niort Les Brizeaux, allée Vasco de Gama	15h30 à 17h30						
Jeudi	5 St-Georges-de-Rex, Champ de foire	9h30 à 11h30	3 et 31	14 et 28	11 et 25	9 et 23	6 et 20	4 et 18
	6 Juscorps, parking salle Becotine	15h30 à 17h30						
	12 Brûlain, Place Baptiste-Paul Grimaud	9h30 à 11h30	10	7 et 21	4 et 18	2, 16 et 30	13 et 27	11
	13 Niort Champommier, devant l'école Ferdinand Buisson	15h30 à 17h30						
Vendredi	7 Niort Pontreau, rue Guy Guilloteau	15h30 à 17h30	4	1er et 29	12 et 26	10 et 24	7 et 21	5 et 19
	14 Plaine d'Argenson, place Mairie St-Etienne-la-Cigogne	13h30 à 15h	11	8 et 22	5 et 19	3, 17 et 31	14 et 28	12 et 26
	15 Prin-Deyrançon, parking Salle des Fêtes	15h30 à 17h30						

Suivi Créateur de Forêt

Quand

7 juin 2024

Qui

Deux-Sèvres Nature Environnement

Comment

Loupe botanique

Méthode et résultats

Il s'agit de la troisième année de suivi de végétation et de la diversité floristique de Plaine d'Argenson. Comme les années précédentes, les relevés ont été faits dans les mêmes zones : lisière de bois, centre de la parcelle et lisière de route. L'inventaire des plantes est toujours fait par observation et l'identification se fait avec aux ouvrages de détermination comme *Flora Gallica*.

En 2024, **144 espèces de plantes ont été observées, représentant 7,4% de la diversité** des Deux-Sèvres. Depuis le début du suivi en 2022, **204 espèces ont été répertoriées**. Parmi elles, 60 n'ont pas été vues en 2024 et 31 n'ont pas été observées depuis 2022.

Les espèces patrimoniales

3 espèces patrimoniales présentes sur la liste rouge régionale et nationale ont été observées sur la parcelle depuis 2022. Zoom sur leurs évolutions :

La **Goutte de sang (*Adonis annua*)** n'a plus été observée depuis 2022. Liée aux champs cultivés, elle a besoin de milieux "perturbés" pour se développer ce qui explique son absence en 2024.

Le **Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*)**, espèce quasi-menacée en Poitou-Charentes, a vu sa population diminuer en 2024 comparativement à 2023. Cette tendance sera à confirmer en 2025, cependant la fermeture du milieu par les arbustes lui est défavorable.

L'**Épiaire des Alpes (*Stachys alpine*)**, semble quant à elle s'être étendue sur le site avec 5 nouvelles stations d'observation. Une vingtaine de pieds ont été observés.

Évolution de la végétation

Les 3 années de suivi ont montré une évolution vers des végétations typiques de lisières et de fourrés. Cette évolution est normale dans un milieu sans perturbations. La parcelle suit donc la dynamique naturelle avec quelques particularités dues à son passé et aux apports faits lors de la plantation.

En 2024, la **dynamique des herbacées et des arbustes est forte**. Le **recouvrement des espèces herbacées** est passé de 60% en 2023 à **90% en 2024**. La **strate arbustive** a doublé, passant de 30% à **60% en 2024**. Enfin, **le cortège floristique** a aussi évolué, passant de nombreuses plantes annuelles en 2022 à principalement **des espèces vivaces en 2024**.

créateur de forêt

Suivez l'évolution du vivant grâce à la photothèque de Plaine d'Argenson

Quand

Janvier : 1ère visite (saprothrophes)
Mars : Vérification des morilles (saprothrophes)
Avril : Identification de nouvelles espèces (saprothrophes et autres)
Octobre : Observation des bsaidiomycètes saprothrophes
Apès les gelées : Nouvelles pousses de champignons (diverses catégories)

Qui

Méthode

Identification des zones propices à la pousse des champignons notamment les lieux humides avec des matières mortes comme le bois.

Résultats

En 2024, le suivi fongique de la parcelle a révélé une grande diversité de champignons, favorisée par des conditions environnementales propices et une maturation de l'habitat.
La diversité des champignons a été très dynamique avec 55 espèces observées. La persistance de certaines espèces et l'apparition de nouvelles pousses après les gelées montrent la résilience des champignons face aux variations climatiques et aux modifications de l'habitat. Les espèces les plus abondantes sur la parcelle sont :

HYGROPHOBE BLANC DE NEIGE
(Cuphophyllus virgineus)

GYMNOPILE PÉNÉTRANT
(Gymnopilus penetrans)

HYALOSCYPHA AURELIELLA

Cette dynamique illustre la vitalité et la richesse de cet écosystème en pleine transformation.

Quelques espèces remarquables observées

Espèces	Effectifs
Collybie queue de souris	1 exemplaire
Clavaria falcata	1ère récolte
Clavaria incarnata	Rare, 1ère récolte
Entoloma hebes	1ère récolte
Polypore balsamique	1ère observation
Lépiote pudique	1 exemplaire
Pholiotina arrhenii	1ère récolte
Plutée de Romell	1 exemplaire
Hyaloscypha bulbipilosa	1ère récolte régionale
Mollisia atlantica	1ère observation

créateur de forêt

Suivez l'évolution du vivant grâce à la photothèque de Plaine d'Argenson

Quand

Deux passages d'avril à juillet

Qui

GODS GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Comment

Observation et reconnaissance des chants des oiseaux.

Méthode

L'ornithologue réalise un inventaire des oiseaux en début d'été ciblé sur la recherche de la Pie-grièche écorcheur. Il réalise des observations et des écoutes pendant 5 minutes sur un point fixe.

Résultats

86 oiseaux ont été observés et identifiés sur la parcelle de 18 espèces différentes. Certaines espèces observées en 2023 ne sont pas revenues, comme la grive musicienne et le bruant jaune. Cependant, 4 nouvelles espèces ont été identifiées : le bruant proyer, le rossignol philomèle, la Pie-grièche écorcheur et la bergeronnette printanière.

Liste des espèces observées

Espèces	Effectif
Bruant proyer*	8
Pigeon ramier	8
Fauvette grisette	7
Pinson des arbres	7
Fauvette à tête noire	9
Merle noir	13
Linotte mélodieuse	3
Hypolaïs polyglotte	8
Tourterelle des bois	3
Pouillot véloce	2
Tarier pâtre	1
Pic épeiche	1
Rossignol philomèle*	2
Pie-grièche écorcheur*	5
Rougegorge familier	4
Bruant zizi	2
Alouette des champs	2
Bergeronnette printanière*	1

*Nouvelle observation

Zoom sur la pie-grièche écorcheur

Depuis le début des observations ornithologiques en 2022, la pie-grièche écorcheur n'avait pas été observée à La Corciale.

En 2024, un inventaire spécifique a permis d'observer 5 individus. Découvrez le portrait de ce passereau :

Taille/poids : long de 16 à 18 cm, cet oiseau pèse entre 25 et 40g.

Biogéographie : La pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts, caractérisés par la présence de prairie de fauche et ponctués de buissons bas, d'arbres isolés et d'arbustes épineux. La pie-grièche écorcheur est une espèce protégée en déclin, déterminante pour l'élaboration des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Biologie-éthologie : Cet oiseau peut être caractérisé d'opportuniste se nourrissant avant tout d'insectes mais aussi de petits vertébrés représentant 5% de ses captures.

Caractéristiques : L'espèce tient son nom "écorcheur" de sa technique de stockage de ses proies. Elle les empale sur les épines de buissons ou tout autre objet fin et pointu.

créateur de forêt

Suivez l'évolution du vivant grâce à la photothèque de Plaine d'Argenson

Dates à retenir

A vos agendas

- 29 juin 2025 - Spectacles de clôture du festival d'agglomération de la 5ème saison
- 5 juillet 2025 – Marché festif estival et cinéma de plein air
- 8 juillet 2025 – Pique-nique interclubs aînés (Marigny, Beauvoir et Plaine-d'Argenson)
- 13 juillet 2025 – Fête communale
- 26 et 27 juillet 2025 : 28ème vide-greniers de Prissé-la-Charrière (Sociétés réunies)
- 9, 10 et 15 août 2025 – Concours de boules en bois (réservés aux licenciés)
- 15 août 2025 – Feu d'artifice (Commune + La Fraternelle bouliste)
- 4 septembre 2025 – Pique-nique du Club du Parc
- 13 septembre 2025 – Marché festif estival (animation par « Elle et les Jean »)
- 20 septembre 2025 – Méchoui (ACCA)
- 20 septembre 2025 – Après-midi détente (Amicale des communes du Sud)
- 18 octobre 2025 – Concours de belote (Club du Parc)
- 18 et 19 octobre 2025 – Fête des Plantes de Péré
- 31 octobre 2025 : Choucroute (Sociétés réunies)
- 8 et 9 novembre 2025 – Loto (Sociétés réunies)
- 22 novembre 2025 – Banquet annuel (Club du Parc)
- 16 janvier 2026 – Vœux de la municipalité
- 28 février 2026 – Repas des aînés

Les dates des prochains conseils municipaux

Pour mémoire, les séances du conseil municipal sont publiques. Il s'agit là d'un principe général qui garantit aux citoyens le droit d'être informés des décisions de leurs représentants, mais également de connaître des débats qui y concourent. Ce libre accès est autorisé à toute personne sous réserve qu'elle adopte une attitude passive. A défaut, le conseil municipal pourrait décider de se réunir à huis clos.

- Jeudi 26 juin 2025
- Jeudi 24 juillet 2025
- Jeudi 18 septembre 2025

Les séances du conseil municipal débutent à 20h15.

Les périodes d'accueil des jeunes gens (16-18 ans) dans le cadre du dispositif « ARGENT DE POCHE »

- Du lundi 07 au vendredi 18 juillet 2025 (Vacances d'été)

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du secrétariat de mairie.
Ils devront être déposés complets avant le 27 juin 2025.

Les prochains ateliers du CIF-SP Solidaire entre les âges

Conduire : Séniors et alors ?

- Mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 : Atelier pratique
  Essais de vélo à assistance électrique et trottinette électrique. Le code de la route et le vélo.
- Mardi 23 septembre 2025 de 14h à 17h00 : Atelier-débat
  L'éco-conduite et les alternatives à la conduite (transport en commun, transport solidaire, covoiturage…).

Ces ateliers sont gratuits.
Ils se déroulent dans la salle socio de Prissé.
Informations et inscriptions auprès du CIF-SP au 05.49.37.07.78